

Organisation des séjours

PUBLIC ACCUEILLI :

Ex Aequo reçoit des adultes déficients intellectuels reconnus par la CDAPH, ayant une autonomie de base acquise, avec une aptitude à la vie de groupe et n'ayant pas de problème majeur de santé. La plupart travaillent en ESAT.

ENCADREMENT :

Les séjours et week-ends sont encadrés par des animateurs choisis pour leur connaissance du public et/ou leur expérience. Chaque équipe est composée d'un animateur-responsable et d'un ou plusieurs animateurs-accompagnants. Issus du secteur éducatif, social ou médico-social, ils reçoivent une formation interne.

PARTICIPATION DES VACANCIERS :

Durant les séjours, les vacanciers sont invités, dans la mesure du possible, à participer au choix des activités. Ils sont sollicités pour participer aux courses, à la confection des repas et aux menues tâches ménagères.

ACCUEIL DE COUPLES :

Sur certains séjours, la configuration de l'hébergement permet de recevoir un ou plusieurs couples (voir le descriptif du séjour). Dans ce cas, les 2 personnes doivent le mentionner à l'inscription. Elles dorment pendant toute la durée du séjour dans une chambre réservée avec, selon le cas, un lit double ou deux lits simples. Aucune chambre couple n'est aménagée en cours de séjour.

SANTÉ DU PARTICIPANT, MEDICAMENTS :

Chaque vacancier est suivi à l'aide des informations consignées sur sa Fiche d'inscription, sa Fiche de Renseignements médicaux remplie par le médecin et les éventuelles informations complémentaires.

Nos séjours ne sont pas médicalisés : il sera fait appel à du personnel médical extérieur (médecin, infirmier) pour toute préparation de pilulier, soin infirmier et problème de santé survenant au cours du séjour.

Les vacanciers doivent être munis de piluliers préparés à l'avance pour la durée totale du séjour, de l'original de l'ordonnance et du protocole de distribution. Tous les médicaments doivent être remis, au départ, à l'équipe d'encadrement. Ils seront mis sous clé pendant le séjour, à l'exception des médicaments d'urgence.

Des documents confidentiels peuvent être mis sous pli fermé à l'attention du personnel médical extérieur ayant à intervenir pendant le séjour.

TRANSPORT :

Chaque vacancier dispose d'une place dans le(s) véhicule(s). Les véhicules sont à disposition du groupe pendant toute la durée du séjour. Le transport aller et retour du lieu de rendez-vous au lieu de séjour est intégralement compris dans le prix du séjour, sauf demande particulière.

LIEUX DE RENDEZ-VOUS :

Trois lieux vous sont proposés, sans supplément de prix :

- Nantes, Gare de Chantenay (Sortie n°30 – Porte de L'Estuaire, direction Nantes Centre) ;
- Saint-Nazaire, Gare SNCF (parking, avenue Cdt l'Herminier) ;
- Blain, parking du centre commercial E.Leclerc.

Une prise en charge est possible en gare SNCF (Nantes ou Saint-Nazaire).

Nous pouvons également étudier vos demandes particulières : n'hésitez pas à nous consulter.

TROUSSEAU / BAGAGES :

Une liste indicative des affaires à emporter vous est envoyée en même temps que la Fiche de Départ. Les affaires doivent être marquées au nom du vacancier.

Toute perte ou vol des effets personnels ne pourra être de la responsabilité de l'association.

Pour le confort et la sécurité des passagers, nous acceptons au maximum une valise (ou un sac), un sac de couchage et un petit bagage à main par personne.

SUIVI DES SÉJOURS :

Chaque équipe d'encadrement est équipée d'un téléphone mobile pendant toute la durée du séjour. Elle rend compte, 2 à 3 fois par semaine, à la direction de l'association, du déroulement du séjour et également par écrit à son retour.

En cas de nécessité, sur décision du permanent ou à la demande de l'animateur-responsable, un membre de l'association peut être dépêché sur place.

Chaque séjour est déclaré à La Direction Départementale de la Cohésion sociale. Cette déclaration permet aux services sanitaires et sociaux de pouvoir contrôler, sur place, le bien-être des vacanciers quant aux conditions d'hébergement, de prise en charge, de rythme de vie, de déroulement des activités, ainsi que le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

COMPTE-RENDU DE SÉJOUR :

Sur demande préalable, il peut vous être adressé, dans le mois suivant le séjour, un bilan individuel du vacancier, rédigé par l'équipe d'encadrement en fin de séjour, ainsi que le planning des activités réalisées.